



Février 2017

## LA CFDT REVENDIQUE :

- **POUR les ASE**
  - Un taux minimum de 1,4 d'Indemnité Exercice de Mission (IEM) dès le début de carrière, soit 1219 euros \*1,4 sachant que l'administration évoque actuellement des agents percevant 975 euros annuels.
  - Une augmentation de 2000 euros du régime indemnitaire annuel de chaque agent.
- **Pour les SMS**
  - Une augmentation annuelle du régime indemnitaire de 1800 euros.
  - Un montant minimum de primes, dès le début de carrière, revalorisé à 390 euros (actuellement 349 euros).
  - La création d'un corps commun d'Administration Parisienne (Ville et CASVP) de Secrétaire Administratif et l'intégration des SMS dans ce corps.
- **Pour les CSE**
  - Revoir favorablement le régime indemnitaire.
- **Pour les Adjoints Administratifs**
  - Faciliter la possibilité du passage au choix, pour les intéressé (es) dans le corps des SMS pour celles et ceux qui exercent effectivement les missions de SMS.
  - La création d'un corps commun d'Administration Parisienne (Ville et CASVP) d'Adjoints Administratifs.



**ADHERER A LA CFDT,  
C'EST REJOINDRE  
L'EFFICACITE**